

# AVIS DE L'OCRCVM

## **Avis sur les règles Note technique**

Règles des courtiers membres

*Destinataires à l'interne :*

Affaires juridiques et conformité

Haute direction

Opérations

Pupitre de négociation des titres à revenu fixe

*Personnes-ressources :*

Alex Taylor

Vice-président à la surveillance des marchés

Téléphone: 416 943-5851

Courriel : [ataylor@iroc.ca](mailto:ataylor@iroc.ca)

**17-0239**

**Le 14 décembre 2017**

## **Élimination des rapports statistiques hebdomadaires déposés au moyen du Système d'établissement de relevés des opérations sur le marché (SEROM) de la Banque du Canada**

La Banque du Canada a annoncé aujourd'hui que, à compter du 3 janvier 2018, les distributeurs de titres d'État ne seront plus tenus de soumettre des rapports statistiques hebdomadaires à la Banque du Canada au moyen du SEROM<sup>1</sup>.

Nous rappelons aux courtiers membres que cette annonce ne modifie en rien les exigences de la Règle 2800C des courtiers membres ni l'obligation de produire des relevés au moyen du Système d'établissement de relevés des opérations sur le marché 2.0 (SEROM 2.0).

---

<sup>1</sup> Se reporter à l'Avis de la Banque du Canada - [Cessation de l'envoi des relevés statistiques hebdomadaires par l'intermédiaire du Système d'établissement de relevés des opérations sur le marché](#) (13 décembre 2017).